

UNE INFORMATION ???

Le vendredi 20 octobre, l'édition départementale Lot-et-Garonne de Sud-Ouest a publié un article intitulé :

« Villeréal - Des tags racistes sur la fresque du centre culturel ».

Cet article a bénéficié d'une annonce bien visible en haut de la première page du journal, d'une publication en page régionale (c'est-à-dire qu'il était présent dans toutes les éditions de Sud-Ouest) et enfin en page départementale.

Les faits relatés sont sérieux : deux phrases racistes sur une fresque réalisée par des enfants lors de la fête de la famille organisée par Vacances Nature en juin dernier.

Ce qui est moins sérieux, c'est que cette information, mise en valeur de façon importante, soit publiée le 20 octobre, alors que la découverte de ces tags a été faite le 7 octobre.

Et ce qui est encore moins sérieux, c'est d'écrire le 20 octobre que l'on peut « toujours lire » les inscriptions racistes sur la fresque.

Comme si Vacances Nature et la municipalité étaient devant cette fresque les bras ballants depuis le 7 octobre. Ces inscriptions ont bien évidemment été enlevées rapidement, par Vacances Nature, qui a fait en sorte qu'il n'y ait aucune conséquence pour cette fresque aux belles couleurs diversifiées. La presse quotidienne régionale est encore aujourd'hui un moyen d'information suivi par les habitants de nos communes. Sa crédibilité est essentielle pour eux. ■

sur la place FAÇADES : LES PREMIERS DOSSIERS

Comme le prévoit le règlement du plan façades, la commission spécialisée a examiné fin septembre les deux premiers dossiers déposés en mairie.

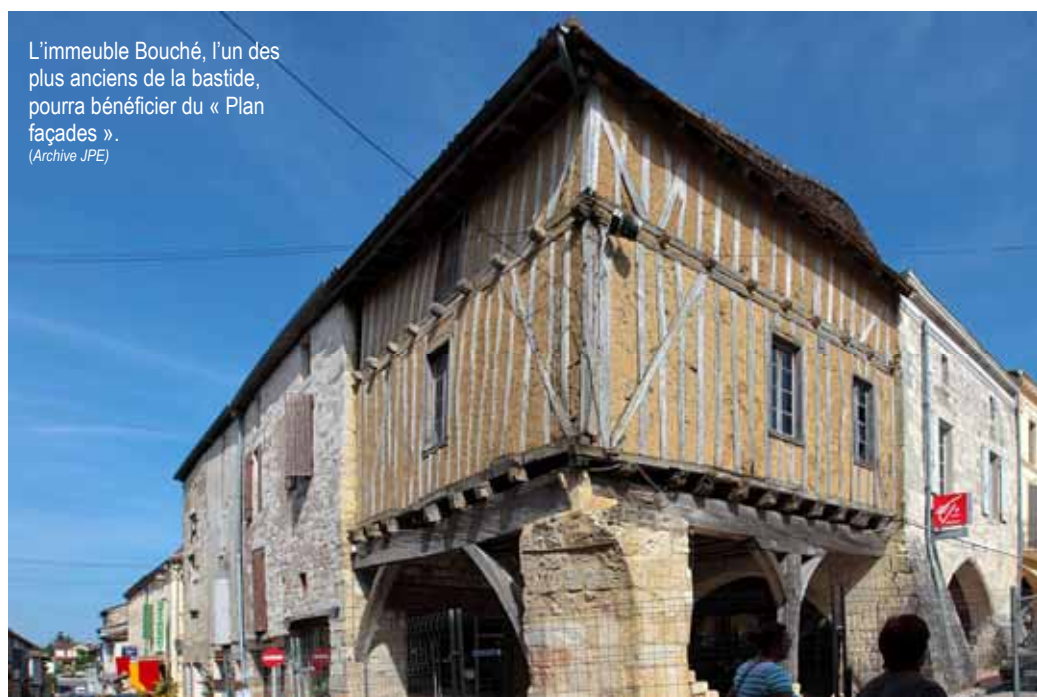
Le dossier de Pierre Bouché pour la reprise et la sécurisation du bâtiment au coin de la place de la Halle et de la rue Saint-Roch était accompagné d'un document établi par Evelyne Baillon, architecte du Patrimoine. Il s'agit de travaux importants qui ne concernent pas que les façades. Ils seront réalisés avant fin avril 2018.

Le dossier déposé par M. et Mme Lebrun concerne la maison du 20 rue du Dropt. Il s'agit d'une rénovation de la façade et d'un changement de fenêtres. Les propriétaires ont noté également qu'ils comptaient rénover et peindre eux-mêmes les volets en bois.

Au chapitre de la rénovation de la façade, les travaux envisagés (décrépissage, sablage, rejointoiement) ont fait l'objet de remarques de l'architecte des bâtiments de France : « Les enduits à la chaux sont le meilleur moyen pour permettre un échange thermique entre l'intérieur et l'extérieur de la construction et contribuer ainsi à la salubrité de l'édifice ».

Le maire a rencontré M. Lebrun pour faire valoir l'intérêt de la recommandation de Philippe Gonzales. Ce qu'a reconnu M. Lebrun. Ainsi il pourra bénéficier d'une subvention du plan façade sur la totalité des travaux soumis à l'approbation.

Le conseil municipal a confirmé ces deux aides qui n'épuisent pas la ligne budgétaire consacrée en 2017 à cette opération. Il reste un peu plus de 10 000 euros disponibles. ■



L'immeuble Bouché, l'un des plus anciens de la bastide, pourra bénéficier du « Plan façades ».

(Archive JPE)

initiatives Le projet de salle de tennis avance...

LE PLAN DE FINANCEMENT (presque) BOUCLÉ

Au cours de l'Assemblée Générale du club de tennis de Villeréal, le point a été fait par le maire de Rives, Jean-Marc Chemin ainsi que par Philippe Leture à propos du projet de salle couverte.

Dans un premier temps, le permis de construire a été refusé, la zone de construction étant considérée comme inondable par la DDT.

Comme cela avait été le cas lors de la vente du complexe du Pesquié, il a fallu réaliser un relevé topographique et une étude complémentaire, qui ont permis à la DDT de revenir sur sa première décision.

Après que des sondages aient été effectués, la nature du terrain implique la pose de pieux de 9 m.

Tout cela a eu pour conséquence une augmentation des coûts estimés initialement à 100 000 euros. Le devis actuel est de 180 000 euros HT.

Permis accordé à la mi-septembre

Les dons et la collecte de fonds représentent aujourd'hui environ 20 000 euros, la réserve parlementaire confirmée est de 5 000 euros et la commune de Rives a prévu un emprunt de 130 000 euros sur 25 ans, avec un remboursement de 6 500 euros par an, un tiers par la commune, un tiers par le sponsoring, un tiers par le club.

Celui-ci va augmenter le montant des licences pour faire face à ce remboursement. Les communes du Pays Villeréalais vont être sollicitées début 2018 pour apporter leur contribution à ce projet. ■



Bimestriel d'information municipale

dossier Aménagement Places du Fort, Jean-Moulin, de l'Église

LA SECONDE PHASE EST LANCÉE



Le rideau est tombé sur la saison estivale avec, pour point d'orgue, la Fête du Cheval, la Ronde des Bastides et la première des manifestations qui, jusqu'en 2019, célèbreront le 750e anniversaire de la fondation de Villeréal : une Exposition salle Jean-Moulin. Vous en retrouverez un aperçu dans les deux pages de notre dossier central. Cette expo, restera visible jusqu'à la fin des vacances de Noël. Malgré son grand âge, notre cité continue de se développer et de s'embellir. La seconde phase des travaux est lancée... ►►► Lire 4, 5 & 6

sur la place EMPLOIS AIDÉS, DIFFICULTÉS À REDOUTER

Depuis des dizaines d'années, des dispositifs ont été créés par les gouvernements successifs pour aider les personnes touchées par un chômage persistant. Avec les « Emplois aidés », l'État apportait un concours financier aux collectivités, aux associations, et aux entreprises, pour permettre l'embauche de personnes privées d'emploi sur des durées déterminées. Le nouveau gouvernement

a décidé, le 9 août, en raison de prévisions meilleures du taux de croissance de l'économie française, avec en parallèle une baisse du taux de chômage, de restreindre le nombre de ces contrats depuis juillet 2017 et de les supprimer pour les entreprises. Il a défini quatre priorités pour maintenir ces contrats : l'Éducation nationale (enfants handicapés), les associations (urgence sanitaire et sociale), les conventions signées par les départements

pour les bénéficiaires du RSA, les communes rurales qui ont des grandes difficultés pour la rentrée scolaire. L'État insiste sur le renforcement de la formation et de l'accompagnement ciblé, avec le soutien de Pôle Emploi, la Mission locale et Cap Emploi. Les conséquences pour les communes et associations seront très importantes. Conséquence importante également pour les EHPAD, les ADMR et d'autres associations qui animent nos territoires. ■

N° 77 Sommaire

• Sur la place
Emplois aidés : difficultés en vue
— Page 1

• État civil
• Nouvelle sous-préfète
• Actualité : Poubelles sauvages : les amendes.
Avenir des anciens combattants. Signalisation illisible. Barrage du Brayssou. Compagnie théâtrale. Aire de jeu enfants aux Riviérettes.

• Tour de ville : ADMR. Bâtiments de caractère. Village fleuri. Fibre optique. Départementale 207.

• Éditorial
Des chantiers, des projets.
par Pierre-Henri Arnstam
— Pages 2 & 3

• Dossier
Exposition : Les 750 ans de la bastide de Villeréal
— Pages 4 & 5

• Débat
La seconde tranche des travaux est lancée.
— Page 6

• Questions à...
Bernard Linarès : Retrait-gonflement des argiles.
• Colette Thomas
Une vie de commerçante.
— Page 7

• Une information ???
• Sur la Place (2)
Dossier Façades : premiers dossiers.
• Initiative
Un projet de salle de tennis
— Page 8

♦ **MARIAGES**

Paulette **MORICE** et Jean-Pierre **LECLAIR** le 26 août.

Samantha **PEYTOUREAU** et Géraud **ARFEUIL** le 26 août.

Jennifer **VINCENT** et Raphaël **CASSE**, le 23 septembre.

♦ **DÉCÈS**

Marguerite **FABRE**, veuve de Pierre **JULIA**, 96 ans, le 4 août à Lolme.

Didier **PANCHOUT**, époux de Geneviève **LEBORGNE**, 82 ans, le 25 août à Villeréal.

Christopher **WITTS**, 74 ans, le 25 août à Villeréal.

Paulette **MONMARTY**, veuve d'Elie **JOLIBERT**, 88 ans, le 22 septembre à Villeréal.

Lucien **PUECHAL**, divorcé de Monique **MARGOT**, 84 ans, le 22 septembre à Villeneuve/Lot.

Marc **DJAMAI**, divorcé de Christine **DANJOU**, 58 ans, le 6 octobre à Villeréal.

La nouvelle sous-préfète à Villeréal

Véronique Schaaf a été nommée le 21 septembre sous-préfète de l'arrondissement de Villeneuve/Lot, à la place de Thierry Mailles, parti à Lille.

Elle a tenu une réunion à Villeréal avec les élus départementaux, Marcel Calmette, Christine Gonzato-Roques, leurs remplaçants, Elisabeth Pichard et Pierre-Henri Arnstam, ainsi que les deux adjoints, Françoise Laurière et Jean-Jacques Caminade. Le choix de Villeréal tenait à l'implication financière importante de l'État dans le financement des travaux dans la bastide. Parmi les sujets évoqués : la mobilité dans les zones rurales, les maisons de service au public, les maisons de santé, la réserve parlementaire, les questions liées à l'emploi. Une réunion se tiendra à Monflanquin avec les maires du canton. Des d'entreprises seront aussi programmées. ■

♦ **POUBELLES SAUVAGES**

Le temps des amendes

Depuis le changement du mode de collecte des ordures ménagères, et une période un peu difficile, il faut se féliciter que la quasi totalité des poubelles se retrouve dans les containers du bourg et alentours. Certains, cependant, refusent absolument de faire comme tous leurs voisins. Ils **laissent leurs poubelles au pied de leurs portes** (photo) espérant que quelqu'un viendra les enlever... Parfois, à la suite d'une plainte, les employés communaux ont procédé à cet enlèvement.

Cela peut malheureusement inciter les personnes à poursuivre ces dépôts sauvages.

Le maire a donc demandé au Major Benjamin, de la gendarmerie nationale, d'intervenir auprès des « habitués » de ces dépôts sauvages. La première amende dressée sera de 135 euros. Le montant augmente au fur et à mesure des récidives...

♦ **ANCIENS COMBATTANTS**

Quel avenir ?

À l'occasion de la récente assemblée générale de la FNACA, son président, Guy Dastic, a attiré l'attention des membres de l'association sur l'avenir de celle-ci. Certes, le phénomène de vieillissement des membres et des bénévoles touche toutes les associations. Mais, concernant les anciens combat-



tants, le renouvellement n'est pas possible. Il n'est pas souhaitable non plus, car cela signifierait que notre pays connaîtrait le même type de guerres que celles connues au siècle dernier.

Il faudra donc, dans les prochaines années, sans doute regrouper ces associations spécifiques et rechercher des personnes plus jeunes mais soucieuses du devoir de mémoire. En attendant

chaque association va continuer de mener ses propres actions notamment pour revendiquer un traitement amélioré auprès des pouvoirs publics.

♦ **SIGNALISATION**

Panneaux illisibles

Comme dans de nombreuses communes du département, nous avons constaté que les panneaux directionnels qui avaient été installés en 2010 devenaient illisibles. Nous avons alerté la direction des routes du conseil départemental qui nous a

Difficultés à l'ADMR

L'exercice 2016 de l'ADMR n'a pas été satisfaisant selon sa présidente Reine Coural. Suite à la révision des plans d'aide, à des placements en EHPAD et à des décès, l'ADMR a perdu 780 heures de travail sur l'année (32587 heures d'interventions auprès de 247 usagers en 2016). Baisse également pour le portage des repas (6001 repas pour 28 familles), avec moins 5,35%. Le tout a entraîné une perte d'un peu plus de 28.000 euros. L'ADMR poursuit ses efforts de formation du personnel et a du mal à recruter des personnels diplômés dans le secteur de l'aide à la personne.

Départ du Père Chassaigne

Le dimanche 1^{er} octobre, lors de la bénédiction traditionnelle de la Fête du Cheval, le curé de Villeréal a annoncé qu'en raison de problèmes de santé, il devait cesser son activité dans nos villages. Son départ est effectif depuis début novembre. Nous lui souhaitons du courage dans ces moments difficiles.

Bâtiments de caractère

Avec Françoise Laborde, vice-présidente chargée de l'urbanisme à la communauté de communes, le maire, accompagné de Françoise Laurière et Roland Piton, a fait il y a un mois un tour complet de la commune

hors agglomération afin de repérer sur un plan le plus précisément possible les bâtiments de caractère et ceux qui peuvent éventuellement un jour changer de destination : une grange, un hangar... pour devenir un gîte, un lieu de travail pour un artisan, etc. Des photos ont été prises pour bien identifier ces bâtiments. Lors de l'enquête publique qui interviendra avant l'approbation du PLUI, chacun pourra apporter des ajouts ou modifications à ce relevé.

Village fleuri

Comme l'année précédente, dans la catégorie des communes de 1001 à 3000 habitants, la mairie de Villeréal a

L'enquête publique sur la révision du plan de prévention des risques naturels de retrait / gonflement des argiles est ouverte. Le commissaire enquêteur, Bernard Linarès, est déjà venu à la mairie à deux reprises pour recevoir les Villeréalais concernés.

• **Quelle est la situation en Lot-et-Garonne ?**

Notre département est l'un des premiers concernés. L'alternance de situations extrêmes, très fortes chaleurs et très fortes pluies, a des conséquences. La succession de périodes sèches puis pluvieuses agit sur l'argile et ensuite sur les constructions.

• **Quels sont les précautions pour éviter les dégâts au maximum ?**

Des règles simples et impératives existent quand on construit une maison : ne pas construire un sous-sol partiel, car le phénomène de gonflement va déstabiliser la maison. En fonction de la nature du sol, il peut être recommandé de mettre des pieux pour caler la structure du bâtiment. Pour ne pas laisser l'eau de

pluie s'écouler au pied des murs il faut l'évacuer à 1,5 m et daller le pourtour. Ne pas planter d'arbres, ni construire un puits à moins de 10 m.

• **Quelles précautions pour les maisons existantes ?**

On peut agir, en évacuant l'eau par des conduites à au moins 1,5 m des murs. Si l'on ne peut pas couper les arbres proches de la maison, il faut les élaguer sérieusement afin qu'ils soient moins gourmands en eau. Ajouter des dalles autour de la maison, au pied des murs.

• **Que faire si l'on constate des fissures, que ce soit au sol ou sur les murs ?**

Il faut faire une déclaration à la mairie en décrivant les dégâts constatés. Si l'État décide, par un arrêté, que ces dégâts correspondent à

une situation de catastrophe naturelle, la mairie répercute cette information à ceux qui ont déposé un dossier dans l'année et à tous ceux qui, n'ayant pas encore déposé de dossier, ont constaté des dégâts. Attention : tous ceux qui sont concernés n'ont que dix jours après la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle pour envoyer leur dossier avec photos.

• **Que se passe-t-il ensuite ?**

Un expert des assurances viendra vous voir. Si vous n'êtes pas satisfait, il faudra faire appel à un expert privé. Le coût n'est pas neutre, de 500 à 1 000 €, mais permettra une prise en charge un meilleur niveau.

• **Et s'il n'y a pas d'arrêté de catastrophe naturelle ?**

Dans ce cas, il faut impérati-

vement déposer un nouveau dossier à la mairie l'année suivante. Si vous ne le faites pas, le jour où un arrêté sera pris, vous ne pourrez pas être indemnisé par les assurances. J'ajoute qu'il n'est pas nécessaire d'indiquer une date précise, mais que l'année doit être indiquée. Et s'il n'y a pas d'arrêté durant deux ou trois ans, il faut quand même déposer un dossier chaque année.

• **Quand ce nouveau règlement entre-t-il en vigueur ?**

À partir de janvier 2018, avec des recommandations, prescriptions et interdictions. Mais attention : si ces dernières ne sont pas observées, il n'y aura pas d'indemnisation. Enfin, sachez que les fissures de moins de 2 mm ne sont pas prises en compte. ■

7 jours sur 7, de 7h du matin à 7 heures du soir, 50 ans durant...

Colette Thomas

Une vie de commerçante



78 ans derrière le comptoir de son épicerie-bureau-de-tabac de la place de l'église, Colette Thomas, fin septembre, a passé le témoin. Une institution ! *Chez Thomas*, on trouvait de tout. Si vous aviez un petit creux et rien dans le frigo, si vous vouliez le journal, devenir millionnaire, recoudre un bouton, prendre la vie à pleins poumons, écrire une carte postale ou sucer un bonbon – quand plus rien ailleurs n'était ouvert – c'est chez Colette qu'il fallait aller. Quitte à devoir toquer au volet si la nuit déjà était tombée...

Rien, pourtant, n'avait prédestinée cette native de Montagnac-sur-Lède à tenir boutique. « On travaillait la terre, raconte Colette. Après la mort de mon père, la propriété a été vendue. C'est M. Ferrand, huissier et assureur à Villeréal, qui est venu nous voir, ma mère et moi, pour nous dire qu'il y avait une affaire à reprendre. »

C'est ainsi qu'Élise Mallet et sa fille se retrouvèrent derrière le comptoir de la petite épicerie. « C'était le 1^{er} février 1967. Au départ, on n'avait aucune expérience. On vendait épicerie, droguerie, mercerie, un petit casier de cigarettes...

En face, il y avait le bureau de tabac de M. Delcayrou – à la place de l'actuelle pharmacie. Il était tout le temps ouvert, même le dimanche en fin d'après-midi. On a fait pareil ! On habitait à l'étage, alors on ne fermait pas. » Quand le buraliste tira le rideau définitivement, Colette et sa mère reprirent le bureau de tabac. « On a pris aussi les journaux. Et puis un jour le boulanger de St-Martin, M. Landas, nous a proposé un dépôt de pain. On a hésité, mais très vite on a vendu de pleines corbeilles de pain ! » Le Loto est venu s'ajouter. « On vendait un peu de

tout, on dépannait les gens avec des produits de première nécessité, quand tout est fermé. » Après la mort d'Élise, sa mère, Colette a continué de plus belle. De l'angélus du matin à celui du soir, une journée réglée par le clocher tout proche. Pendant cinquante ans ! Tout une époque a vécu. L'épicerie-tabac Thomas a fermé ses portes pour de bon. Isa Lafont qui avait tenu *la Cave à Vin* durant de nombreuses années, a repris le flambeau le dimanche 1^{er} octobre. Que les vœux des Villeréalais accompagnent l'une et l'autre. ■

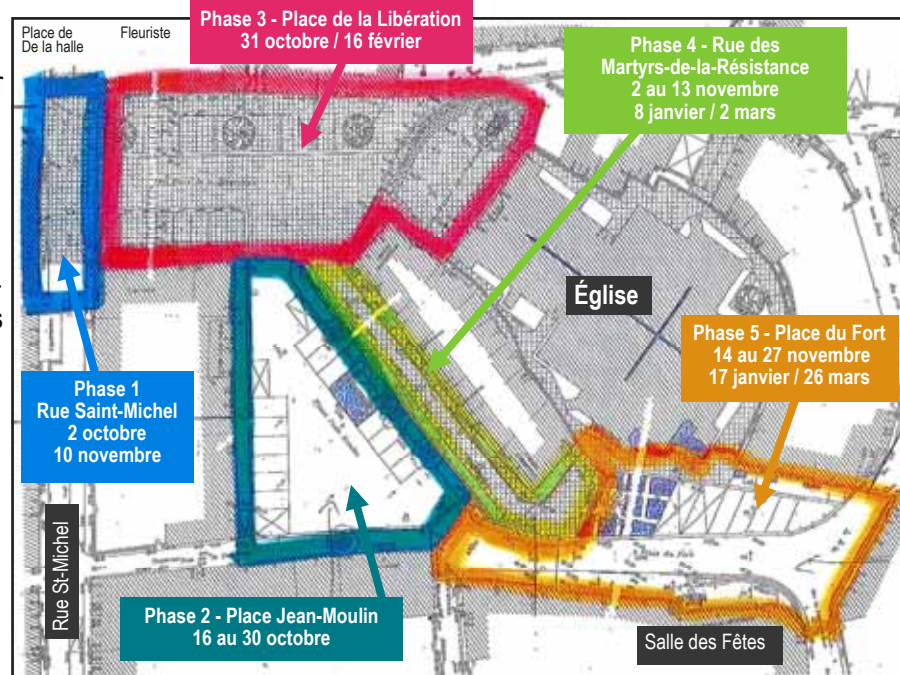
LA SECONDE TRANCHE DES TRAVAUX EST LANCÉE

À la différence de la première tranche du projet qui concernait les parkings derrière la mairie et devant la Poste, la zone formée par la Place de la Libération, la Place Jean-Moulin et la Place du Fort, a des répercussions sur la circulation dans la bastide et le stationnement. Fin du chantier à la mi-avril 2018.

Les premiers travaux engagés depuis la rentrée de septembre ont concerné les réseaux souterrains : eau et assainissement. Tous les réseaux de ce type sur les places concernées par les travaux d'aménagement des espaces publics ont été remplacés de façon à éviter, autant que possible, d'intervenir une fois les travaux terminés. La pose des pavés dans le bas de la rue Saint-Michel est suffisamment explicite pour comprendre qu'ouvrir ensuite provoquerait une longue intervention pour remettre les pavés en place. L'entreprise Colas est intervenue ensuite à partir d'octobre. Cela a créé des difficultés nouvelles car cette deuxième phase se déroule sur des lieux qui n'ont pas grand chose à voir avec les places situées derrière la mairie : ces dernières étaient essentiellement des places pour le stationnement et les voies de circulation touchées par les travaux, une partie de la rue Bissière, de la rue Victor-Delbergé et de la rue Beauséjour, permettaient une gestion relativement fluide.

quotidiennement par des dizaines et dizaines de véhicules qui allaient d'un point à l'autre sans forcément s'arrêter. De plus, les contraintes de chantier – quand on creuse, on a parfois des surprises, comme la découverte de tuyaux dont on ne sait pas s'ils sont encore ou non utiles... – ont amené Colas et les entreprises qui travaillaient sur les réseaux d'eau ou les réseaux électriques à cohabiter quelques semaines, ce qui a accru la gêne occasionnée. J'ai pu constater cependant que les Villerséalais et nos visiteurs acceptaient ces contraintes avec une bonne volonté dont je veux les féliciter.

Le planning prévisionnel actuel est le suivant : le bas de la rue Saint-Michel sera neutralisé après la pose de pavés afin qu'ils sèchent correctement. Le passage à cet endroit de nombreux véhicules dont des camions nécessite que l'on ne prenne aucun risque. Cette Phase 1 doit s'achever le 10 novembre. La phase 2 concerne la place Jean Moulin. Elle a commencé à la mi-octobre pour se terminer fin octobre. La phase 3 sera la plus longue, elle concerne la place de la Libération, qui sera entièrement pavée y compris le parvis rénové de l'église.



Commencée fin octobre, elle ira jusqu'à la mi février 2018. La phase 4 concerne la rue des Martyrs-de-la-Résistance. Elle se fera en deux temps : du 2 au 13 novembre, puis du 8 janvier au 2 mars 2018. Enfin, la phase 5, qui concerne la place du Fort, également en deux temps, du 14 au 27 novembre, puis du 17 janvier au 26 mars 2018. Les finitions sur l'ensemble du chantier se feront du 26 mars

Ce n'est pas le cas du chantier de la deuxième phase : la neutralisation nécessaire du bas de la rue Saint-Michel a un impact fort sur l'accès à la place de la Halle ainsi qu'à la place de la Libération. Les trois places concernées avaient évidemment des emplacements de stationnement, mais elles étaient empruntées

Il faut également féliciter le responsable de l'équipe Colas qui s'enquiert chaque jour des problèmes que chacun pourrait avoir, et tout d'abord les commerçants. Nous avons pu constater cet excellent état d'esprit lors du premier chantier et c'est évidemment très utile pour que le climat ne se détériore pas.

au 13 avril 2018. Ce planning prévisionnel peut subir des variations en fonction de contraintes imprévues dans le déroulement du chantier et surtout de l'évolution de la météo au fil des jours !

Pierre-Henri Arnstam



Journal bimestriel d'information communale de Villerséal (Lot-et-Garonne) – N° 77 - Nov. - Déc. 2017
 Responsable de la publication : Pierre-Henri Arnstam, maire de Villerséal. • Secrétariat de rédaction, illustration, mise en pages : ICimedia - Agen - 2004B148 • Imprimerie : Pub-Echo - Agen 87B104 • Photo de manchette © Didier Veysset.

— www.mairie-villerséal.fr — La reproduction par tout moyen, sans autorisation, de tout ou partie du présent journal est interdite —

Un chantier Des projets

Pierre-Henri Arnstam

Dossier de ce journal, la première des trois expositions qui marqueront le 750^{ème} anniversaire de notre bastide s'est tenue les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre. Plus de 230 personnes l'ont découverte salle Jean-Moulin. Ceux qui l'ont manquée pourront visiter cette exposition passionnante jusqu'au terme des vacances scolaires de fin d'année. Ensuite, certains des éléments de l'exposition seront présentés dans des lieux publics. (Précisions dans le prochain journal, sur le site internet et Radio 4.)

Je veux remercier très chaleureusement celles et ceux qui ont permis que cette exposition remarquable soit présentée. Nous poursuivons les recherches pour une nouvelle exposition en 2018. L'actualité villerséalaie, c'est le démarrage de la seconde phase des travaux d'aménagement des espaces publics, dont le calendrier, tranche par tranche, est présenté dans ce numéro. Le conseil municipal a mis en œuvre le plan façade sur deux immeubles qui vont faire l'objet de travaux les mois prochains.

L'enquête publique sur le phénomène de retrait gonflement a permis de préciser les conditions nécessaires pour limiter au maximum les dégâts sur les maisons lorsque ce phénomène intervient. Nous y reviendrons au cours d'une réunion publique début 2018 après la publication du nouveau règlement.

La fin des contrats aidés, décidée par le gouvernement, aura un impact important pour les communes et les associations. Ainsi, actuellement, nous avons à la mairie deux contrats aidés au service technique. Depuis plusieurs années nous utilisons ce dispositif, et sa disparition nous obligera à une modification des effectifs. ■

indiqué qu'il s'agissait d'un problème technique : l'encre repassant à l'état de poudre ! L'entreprise Lacroix va fabriquer gratuitement de nouveaux panneaux et le service des routes les posera durant l'hiver dans tout le département.

◆ LAC DU BRAYSSOU

Barrage rehaussé

Fin septembre a été inauguré le barrage du Brayssou avec la rehausse de la digue de 40cm et du déversoir augmenté de 80cm. Le chemin de ronde a été réaménagé au profit des piétons et des cyclistes.

Les travaux, commencés fin août 2016, ont coûté plus d'un million d'euros (Europe, État, Régions, Départements, syndicat Epidropt). La capacité a été portée de 3 à 3,45 millions de mètres cubes, permettant un soutien à l'irrigation.

◆ FESTIVAL DE THÉÂTRE

La compagnie relogée

Avec l'accord de Jean-Pierre Petit, un petit local rue du Dropt avait été mis à disposition de l'association qui organise avec succès depuis huit ans le Festival de théâtre en résidence. Depuis le départ du Trésor public de Villerséal, La mairie avait accepté la demande de l'association d'utiliser provisoirement l'ancienne maison de la perceptrice durant la période de résidence (1^{er} juin à mi-juillet). L'association prenant en charge évidemment les dépenses d'eau et d'électricité, ainsi

qu'une assurance. Samuel Vittoz a demandé à la commune son accord pour que ce lieu puisse être utilisé toute l'année par l'association. Demande approuvée à l'unanimité du conseil municipal. Une convention indiquera que ce dispositif cessera avec la vente de l'immeuble, puisque la décision de le vendre, a été prise. Seuls seront conservés les anciens locaux ouverts au public de la perception aujourd'hui occupés par l'Espace numérique.

◆ PETITE ENFANCE

L'aire de jeu en service

Comme nous l'avons annoncé au début de l'été, l'aire de jeux proche de l'aire de pique nique a



bien été ouverte à la fin des vacances. Il faut rappeler qu'elle est strictement réservée aux enfants de moins de douze ans. Pour des raisons évidentes d'hygiène, les chats et chiens n'y sont pas admis, et il est interdit d'y manger et d'y fumer. Les enfants ne doivent pas être laissés seuls et un adulte doit les surveiller. Cet équipement complète celui déjà implanté dans la cour de l'école maternelle. ■

rempoorté un troisième prix. Merci à l'équipe technique et à Amélie Sebastianis pour ce beau résultat. Le choix que les élus ont fait pour l'aménagement des espaces publics de la bastide va dans le sens d'une présence nettement plus importante de fleurs et d'arbres au sein de la ville. Vous avez déjà pu le constater sur les places derrière la mairie. Vous le verrez dans quelques mois sur les places devant et autour de l'église. Nous ne sommes pas les seuls à être récompensés : dans la catégorie balcons, fenêtres, terrasses : deuxième prix pour Julienne Legendre, troisième prix pour Bramwell Bearcroft et sixième prix pour Noëlle Izzo.

Comme nous le faisons chaque année, nous féliciterons ces trois lauréats début janvier à la mairie lors de la cérémonie des vœux.

La fibre a du retard

Il est nécessaire de commencer les travaux dans le département au niveau des "nœuds de raccordement" où arrive la fibre, avant de l'implanter sur le territoire. Par ailleurs, l'inventaire des prises à installer a été plus long que prévu : identifier chaque bâtiment à raccorder, souvent éloigné en campagne. Ainsi, les premiers desservis en 2018 seront les zones proches des centraux de Fourques et Sérignac sur Garonne d'où le réseau se déploiera. Le premier

secteur envisagé, entre Villerséal et Castillonès, devrait être équipé dans le deuxième semestre 2019. Le deuxième, en direction de Dévillac, en 2020-2021. Les autres communes du canton entre 2022 et 2026 avec un calendrier non encore précisé.

Départementale 207

Le projet envisage d'élargir la chaussée à 6 m, avec des accotements de 2 m sur un secteur à l'entrée de Naresse (1,4 km) puis entre la sortie et le camping de Fonrives (1,6km). Une réflexion est en cours sur la traversée (0,7km) de Naresse. Villerséal et Rives ont pointé le secteur entre le camping de Fonrives et l'entrée de Villerséal. ■

Célébrer les 750 ans de Villeréal... À quoi bon ?

UNE CITOYENNETÉ NOUVELLE

À la différence de la plupart des villes et villages de notre pays qui ont poussé spontanément, Villeréal est née il y a 750 ans d'une volonté royale. Entre 1267 et 1269, avec le seigneur de Biron et les Abbés d'Aurillac, Alphonse de Poitiers, le frère du roi Saint-Louis a passé contrat et fondé *Villa Regalis*, pour développer ce territoire en surplomb du Dropt, en tirer de la richesse et asseoir son pouvoir. En un siècle, trois cents autres cités naquirent ainsi dans le grand Sud-Ouest et sur le même principe : un plan, méthodiquement organisé, et une place du marché, indispensable au commerce. Dans cette ville nouvelle, afin d'attirer une population nouvelle et sa force de travail, on offrit à chacun une parcelle pour y bâtir sa maison, avec un jardin et un champs à cultiver. Pour couronner le tout, des "privilegés" garantissaient aux habitants de la bastide, hors d'atteinte du seigneur, des libertés et des devoirs. Jusqu'à la veille de la Révolution, les Villeréalais surent utiliser cette charte pour défendre leurs droits à chaque fois qu'ils furent menacés. Ces 750 ans d'histoire – bien avant que les temps modernes ne soient venus – allaient forger dans la bastide une citoyenneté originale.

De 2017 à 2019, la commémoration de la fondation de Villeréal s'étalera sur trois ans. Une exposition salle Jean-Moulin a tenu de coup d'envoi. Nous en brosons dans ces deux pages un rapide rappel. Dans les travaux de recherches qui vont se poursuivre, dans les documents exhumés, dans ceux qui sont exposés, dans les histoires qui sont rapportées, dans les découvertes que nous avons faites, c'est un état d'esprit villeréalais qui petit à petit se dessine.



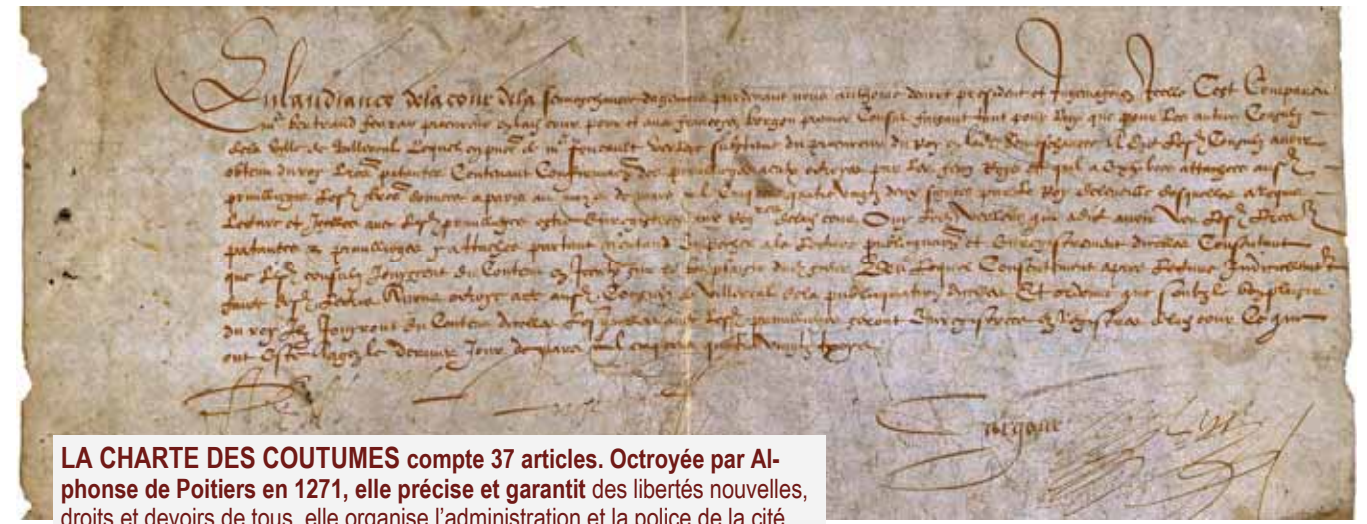
LE PLAN

Arpenteurs et géomètres furent les premiers à prendre possession de l'espace pour y tracer les limites d'un véritable lotissement-modèle : rues à angles droits (*carrés, carrefours*), parcelles égales pour maison et jardin, l'église en retrait. Plus tard, sans doute, une enceinte et des fossés secs, dont on devrait avoir bientôt confirmation.

LA HALLE - Essentielle au développement d'un territoire à mettre en valeur, la place de la bastide – en occitan *Lo mercadial* – était le cœur de la bastide. Marché couvert, la halle était le siège des libertés municipales. Les consuls se réunissaient à l'étage. Sous son abri, la population se rassemblait autant pour commercer que pour échanger les nouvelles. Les arcades, tout autour, abritaient des échoppes...



LES MESURES - La présence de ces « Mesures » officielles étaient essentielles à la bonne marche du commerce et de la fiscalité. Chaque bastide, chaque halle possédait donc ses propres mesures-étalon.

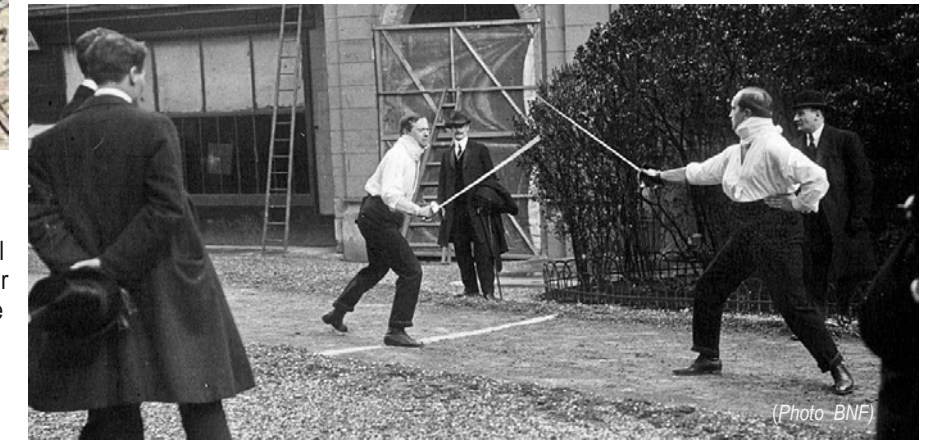


LA CHARTE DES COUTUMES compte 37 articles. Octroyée par Alphonse de Poitiers en 1271, elle précise et garantit des libertés nouvelles, droits et devoirs de tous, elle organise l'administration et la police de la cité, fixe taxes et amendes, droit de foire et de marché...



◀ L'ÉGLISE ET LES TOURS DE LA PLACE DU FORT

Avant la fondation de la bastide, il existait un petit bourg fortifié autour de l'église comme le plan, encore aujourd'hui, en porte la trace. « Place du Fort » fait aussi référence aux tours dont les Villeréalais, en 1717, réclamaient la démolition : « il y a trois tours qui sont dans le fort de la présente ville, devant et derrière l'église, lesquelles tours ne sont d'aucune nécessité et que leur matériaux seraient d'une grande nécessité... » (Extrait des registres de la Jurade)



LE DÉBAT ÉLECTORAL DÉGÉNÈRE SABRE AU CLAIR !...

Vers 1880 - Une élection au conseil général mit aux prises Pierre Besse et Louis Grenier de Cardenal qui décidèrent de laver dans le sang les outrages qu'ils s'étaient copieusement prodigués au cours de la campagne électorale. On choisit la frontière espagnole pour terrain. Tout le monde finit en prison !



◀ 1786 - LE MESSAGER de Villeréal

« part pour Agen tous les lundis de chaque semaine avec lettres et paquets et en repart le jeudi midi... »



LA FABULEUSE HISTOIRE DU CIRQUE BUREAU

Né à Villeréal en 1854 d'une double histoire d'amour. Durant plus d'un siècle, le Cirque Bureau compta parmi les plus grands cirques de France, aux côtés des Pinder, Bouglione, Amar et autre Médrano.

